

L'assurance maladie développe de nouveaux services en ligne

Quel est le médecin le plus proche de mon domicile ? A partir de fin juillet, sur le site Ameli.fr de la caisse nationale d'assurance maladie, il sera possible de connaître ses coordonnées, mais également de savoir s'il appartient au secteur 1 ou si ses honoraires sont libres, et, si oui, à quelle fourchette de tarifs s'attendre.

Ce service est pour l'instant uniquement déjà accessible par téléphone. Mais, quel que soit le canal, les patients accèdent aux informations contenues dans les bases de données de la caisse nationale d'assurance maladie.

« Il s'agit de bases Oracle, qui sont activées par des webservices développés en java dans notre système d'information, et qui sont présentées dans le site internet ameli.fr », précise Alain Folliet, directeur des systèmes d'information de la caisse nationale d'assurance maladie. Les informations contenues dans ce référentiel sont enrichies par les données sur les tarifs, également détenues par la caisse nationale.

« Les informations sur les professionnels sont modifiées chaque fois qu'il y a un changement. Il s'agit d'un référentiel homologué, le « fichier national des professionnels de santé », qui est fait en liaison avec l'ensemble des représentants des professionnels. Et un projet de répertoire partagé avec les professionnels de santé devrait bientôt être mis en œuvre, en coordination avec eux » ajoute Alain Folliet.

Coté sécurité, « Les bases sont hébergées dans un site fortement sécurisé, avec notamment des pare feu. Le dispositif est audité de manière régulière. Notre schéma directeur sur la sécurité est très strict, pour garantir le fait qu'il n'y ait pas d'intrusion, et que l'intégrité des données soit respectée » souligne le directeur des systèmes d'information.

Relevés mensuels Pour proposer ce nouveau service, les développements ont été faits en interne. « Ce n'est pas un projet lourd, il représente deux années homme en coût de développement » explique Alain Folliet. Et, si le site internet est géré par deux sociétés Axidea et Klee group, l'assurance maladie dispose d'une équipe de 600 personnes environ pour assurer les développements, composée d'analystes, d'architectes, de concepteurs, et d'intégrateurs.

De fait, l'organisme propose toujours plus de services en ligne. Les professionnels disposent déjà d'un espace qui leur est propre. Par ailleurs, depuis décembre dernier, les assurés peuvent se mettre en contact avec leur caisse, ou consulter leurs remboursements sur le site internet. Un million d'Internaute, déjà, a créé un compte. Et de nouveaux projets devraient voir le jour. Ainsi, « nous allons bientôt proposer un relevé mensuel des remboursements » annonce Alain Folliet . Plus encore, à moyen terme, une interconnexion avec les mutuelles devrait permettre aux assurés d'avoir une visibilité globale sur leurs remboursements.